



Le Lien!

Trimestrielle N° 51
JUN 2024

Bulletin Municipal



Votre commune
Page 3 à 16

Vie locale
Page 16 à 26

Infos
Page 27 à 28



Site : montpon-menesterol.fr

Montpon, ville associative
Culture montpon-menesterol
Médiathèque Antoine de Saint Exupéry Montpon-ménestérol
Chandos, Base de loisirs à Montpon-Ménestérol
Cinema Le Lascaux Montpon
Ville de Montpon-Ménestérol



Appli : Montpon-Ménestérol

BIEN VIVRE ENSEMBLE À MONTPON-MÉNESTÉROL

La période estivale se profilant, chacun se réjouit de l'arrivée des beaux jours. C'est certainement pour tous un temps dans l'année qui paraît plus léger, où il fait bon vivre dehors si on a la chance de posséder un jardin, de se promener dans la nature ou en ville, d'apprécier pleinement le temps présent.

Ce tableau qui pourrait être bucolique, ne l'est parfois que peu ou pas et peut même virer au conflit. Nous sommes tous à un moment donné confronté à des incivilités qui revêtent différentes formes : ici des déjections canines, là une voiture indûment stationnée sur une place handicapée, une soirée musicale bruyante, un moteur de scooter qui pétarade quand ce n'est pas le bruit de la tondeuse à gazon ... Nous avons tous vécu cela avec un ressenti différent en fonction de chacun, car l'humain est divers et nous supportons plus facilement certaines choses que d'autres en fonction de notre vécu, de notre sensibilité.

Nous pouvons également être sincèrement indigné par un comportement incivique et le reproduire ensuite. S'offusquer par exemple d'entendre un bruit de tondeuse et tondre en soirée quelque jours après parce que la météo et l'emploi du temps sont concordants. S'indigner de voir des gens rouler trop vite et ne pas toujours respecter le 30 ou le 50 en agglomération. Soyons honnête : qui ne l'a pas fait ?

Mon propos n'est pas de fustiger, dénigrer ou encore moins d'être moralisateur. Il s'agit d'essayer de comprendre pourquoi certaines incivilités existent, quelles en sont leurs conséquences et comment tenter d'y remédier.

L'incivisme est défini par le manque de respect pour les règles et les normes sociales. Rien n'est inné et tout s'apprend. Un individu qui n'aurait pas appris l'importance du respect des règles et des codes sociaux, ne pourra les reproduire et les transmettre. L'anonymat et la dépersonnalisation, en particulier sur les réseaux sociaux, donnent le sentiment aux personnes que toute expression est autorisée, qu'elles ne seront pas identifiables. L'influence de l'environnement ainsi créé peut avoir un caractère initiatique pour d'autres et les inciter à reproduire, voir les multiplier telle une spirale infernale et ceci d'autant plus que les propos dénigrants ne sont pas sanctionnés. Des problèmes économiques ou sociaux, qui entraînent un ressenti d'exclusion, peuvent dans certains cas faire que l'individu s'isole, ne veut pas rentrer dans le cadre d'une société qui vit dans des normes qui ne sont pas les siennes, société qu'il rejette et qui la rejette. Inversement, des personnes nanties ne sont pas à l'abri de développer un sentiment de supériorité et de toute puissance. Ceci pourra les entraîner à ne pas respecter les règles et codes sociaux. Dans ces deux cas extrêmes, l'individu est dans l'individualisme et non inscrit dans l'appartenance à une communauté, donc peu enclin à adopter un comportement civique.

Recourir à l'incivisme devant une injustice, un sentiment de frustration ou à des difficultés n'est pas une solution et bien au contraire ne risque que d'aggraver le problème. Prenons par exemple le cas d'un administré qui poserait son sac poubelle devant un PAV. Cela contribue à une détérioration de la cohésion sociale dans la commune, peut créer des tensions entre les personnes (les plus nombreuses) qui respectent le règlement et celles qui déposent devant le PAV. L'individu qui a abandonné le sac, s'il est identifié, aura une amende de 135 euros.

Une sanction légale peut à terme avoir des conséquences sur la vie de l'individu. Ce comportement négatif peut amener d'autres personnes à déposer devant les PAV par similitude puisque les autres le font. Des nuisibles sont attirés et se développent, un problème de salubrité publique se pose. Les agents de la collectivité doivent y consacrer du temps et donc de l'argent : les recettes de fonctionnement de la commune sont représentées environ pour 60% par les impôts directs payés par le contribuable, le même contribuable qui a abandonné son sac devant le PAV ... L'incivisme n'est pas une solution positive ni même viable à terme.

Le respect des codes sociaux, des normes civiques et légales est le fait de la plus grande partie des administrés dans la vie de la cité. Cette vie en communauté nécessite le respect des règles sociales et aussi de la tolérance. Tolérance car il faut essayer de comprendre l'origine de l'incivisme, mais tolérance jusqu'à un certain point ! Tolérance ne signifie pas l'acceptation passive de toutes les incivilités quel que soit le contexte : il y a ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas et qui devient intolérable pour la vie en communauté. Chacun de nos actes entraîne des conséquences pour soi même tout d'abord et souvent pour autrui. Il est nécessaire de le percevoir. Chacun a une responsabilité personnelle dans la vie de la cité.

Cette responsabilité personnelle, multipliée par tous les habitants de la commune, est à l'origine de la responsabilité collective.

En cas de dérive par rapport à ces règles, passé le temps de la tolérance, l'application de lois si nécessaire, doit s'appliquer sans complaisance. Des moyens sont mis en place pour cela par la collectivité. La gendarmerie nationale est présente pour assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens, pour lutter contre toute forme de délinquance ou de criminalité. Le service de police municipale de la commune est chargé du maintien de la tranquillité publique, en contact au quotidien avec la population. La commune a également mis en place un service de vidéoprotection qui constitue un élément structurant dans ce processus de sécurité des personnes, biens et installations publiques. La convention de coordination définit les modalités de travail et d'échange entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État.

Des défis existent. Nous devons les relever ensemble. Si la majorité respecte les codes de la vie sociale de la cité et les règles de civisme, d'autres s'en écartent pour des raisons diverses, qui ne sont pas des solutions. Chacun doit rechercher le respect et l'application de ces règles de civisme pour son épanouissement personnel et notre bien vivre ensemble à Montpon-Ménéstérol.

Rozenn ROUILLER, Votre maire
et Conseillère Départementale



BUDGET 2024

Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la commune retrace dans le présent document les informations financières essentielles au titre de l'année 2024, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP), les associations d'élus et acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 est devenue le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales à compter du 1^{er} janvier 2024

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et établissement publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, la commune a adopté la mise œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal, le budget annexe Cinéma Le Lascaux ainsi que le budget annexe Spectacles Locations et Manifestations Diverses à compter du 1^{er} janvier 2024.

La commune de MONTPON-MENESTEROL, pour l'année 2024, gère quatre budgets :

✓ **Le Budget PRINCIPAL**

✓ **Le Budget ASSAINISSEMENT**

dont les grands ensembles seront présentés ci-après.

✓ **Le Budget Annexe CINEMA « Le Lascaux »**

Ce budget centralise les dépenses et recettes liées au fonctionnement et à l'investissement du Cinéma « Le Lascaux ».

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement à la somme de **146 300 €**
- Pour la Section d'Investissement à la somme de **70 056 €**

✓ **Le Budget Annexe « SPECTACLES, ANIMATIONS et LOCATIONS »**

Ce budget isole les dépenses et recettes afférentes à des services ou activités autorisés à être assujettis à la TVA telles que les locations de salles, les spectacles, les activités organisées sur la base de loisirs.

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement à la somme de **117 946 €**
- Pour la Section d'Investissement à la somme de **27 806 €**

FONCTIONNEMENT

Equilibré en Recettes et en Dépenses à
5 999 654 €

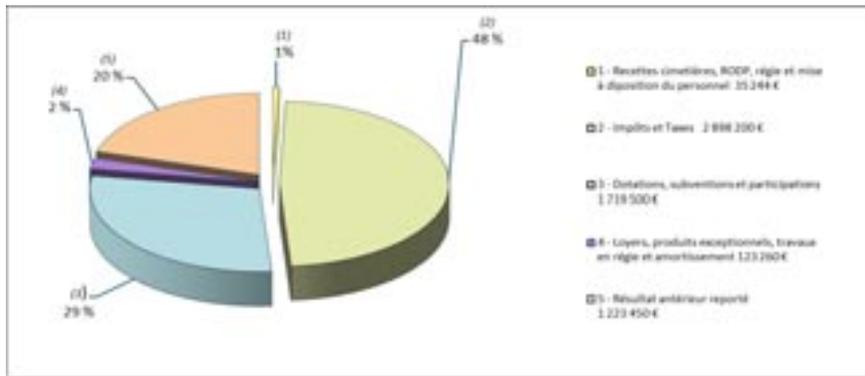
Les deux postes budgétaires principaux des **Recettes** réelles de Fonctionnement sont les suivants :

- La fiscalité avec **le maintien des taux votés en 2023** (maintien des % commune et communauté de communes), ils restent les suivants :
 - ✓ Taxe Foncière sur Propriétés Bâties : 49,06 %
 - ✓ Taxe Foncière sur Propriété Non Bâties : 100,30 %
 - ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,57 %

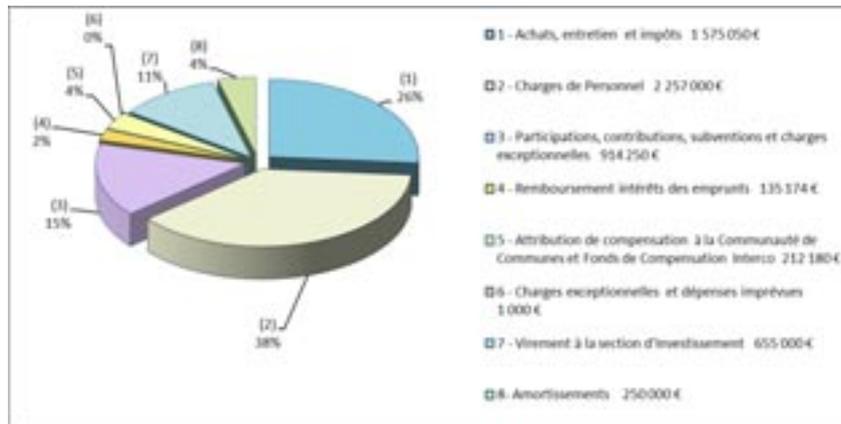
Toutefois, il est prévu une augmentation des produits de 4 % par l'effet des bases.

La fiscalité, en 2024, représente 48 % des recettes globales de fonctionnement de la collectivité.

- **Le maintien des concours financiers de l'Etat** dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à hauteur de 29 % des recettes.



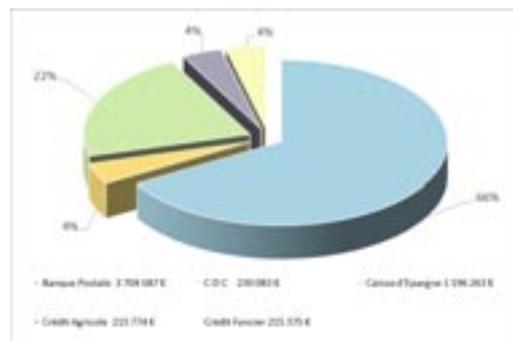
Pour les **Dépenses** réelles de Fonctionnement, la collectivité a pour objectif de contenir le poste des charges à caractère général, estimées à 26 % des charges totales de fonctionnement regroupant les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergie, tout en préservant la qualité des prestations et en poursuivant la recherche d'économies et d'amélioration de gestion. Le poste le plus important est celui des charges de personnel à hauteur de 38 %.



AU 1^{ER} JANVIER 2024

5 562 082 €

La dette inscrite au budget principal 2024 se compose de 19 contrats à long terme répartis auprès de 5 établissements prêteurs comme Indiqué dans le graphique ci-contre

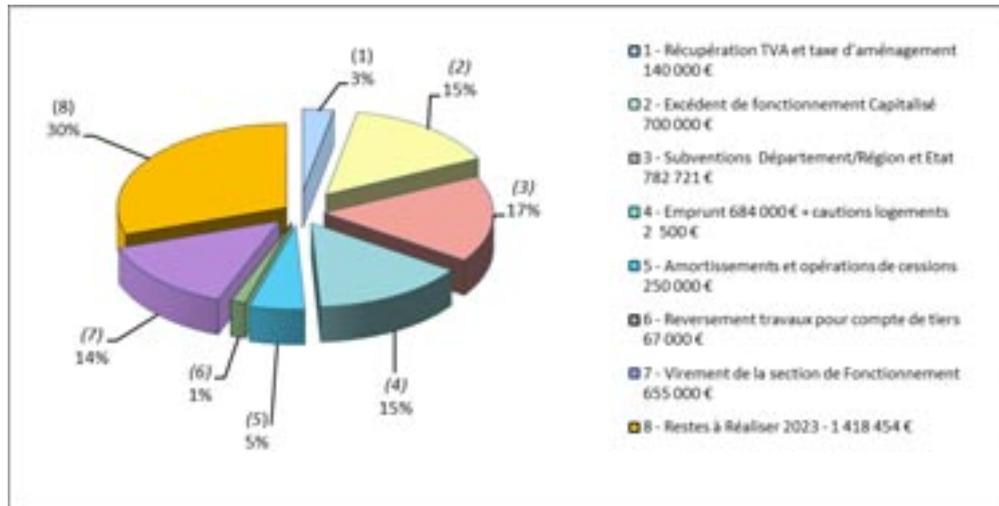


INVESTISSEMENT

Équilibré en Recettes et en Dépenses à
4 699 675 €

Les **Recettes** d'Investissement se composent notamment de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement qui permet le remboursement du capital d'emprunts, des subventions, des amortissements et enfin du recours à l'emprunt.

Les Restes à Réaliser en recettes affichent des subventions restant à percevoir pour les différentes opérations engagées en 2023 à hauteur de 1 418 454 €.



En **Dépenses** d'investissement, la commune poursuit sa politique de réhabilitation de son patrimoine bâti ou non bâti (construction des Ateliers Municipaux, végétalisation et renaturation de la cour d'école élémentaire) ainsi que des travaux d'éclairage public.

Un budget participatif de 30 000 € est alloué pour la mise en œuvre de projet d'intérêt général en lien avec une thématique annuelle.

Elle souhaite poursuivre son programme d'aménagement de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de l'Ilot de l'Ormière.

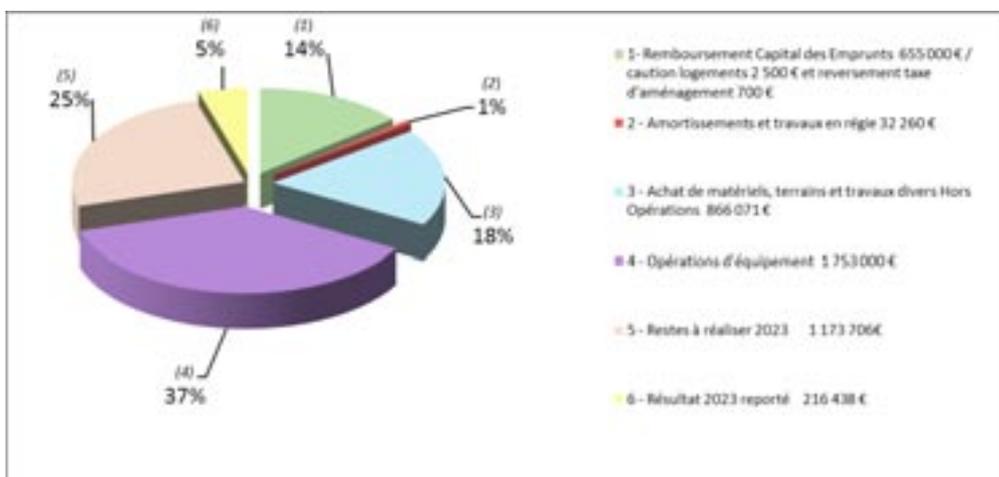
La commune lance une étude concernant l'aménagement de la Place Gambetta et la Place de Metz.

Elle envisage également de continuer son action de prévention de la délinquance avec l'installation de nouvelles caméras de vidéo protection pour un montant de 60 000 €.

Enfin une somme de 187 781 € est consacrée à l'acquisition de matériel et mobilier urbain nécessaires au bon fonctionnement des services.

Les Restes à Réaliser s'élèvent à 1 173 706 € et affichent principalement des travaux de démolition concernant le programme de la ZAC, les travaux d'accessibilité de la Voirie, la Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension des Ateliers Municipaux ainsi que les opérations non clôturées à la fin de l'année 2023 (travaux d'électrification et travaux dans divers bâtiments).

Cette section comprend également le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 14 % des dépenses totales.



BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Le Budget Assainissement est un budget autonome financièrement : il est financé uniquement par les administrés raccordés à l'assainissement collectif et non par ceux qui bénéficient d'un assainissement individuel. Il ne peut pas bénéficier de subvention d'équilibre du Budget Principal.

La section d'Exploitation s'équilibre en Dépenses et Recettes à la somme de 413 807 €

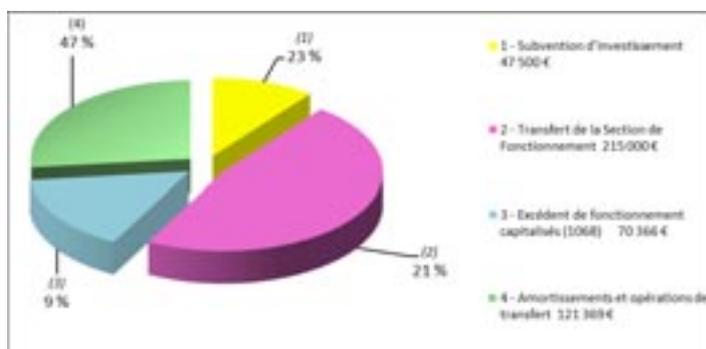
Les **Recettes** d'exploitation se composent de la redevance d'assainissement pour 294 938 €, des produits exceptionnels pour 19 400 €, des amortissements de subventions pour 23 654 € et du report antérieur de 75 815 €.

Les **Dépenses** d'exploitation couvrent des achats de fournitures, des honoraires ainsi que des charges exceptionnelles pour un montant de 31 910 € et le remboursement des intérêts des emprunts à hauteur de 45 528 €.

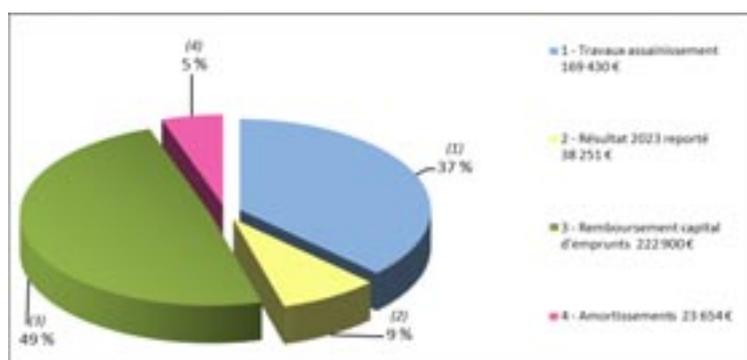
S'ajoutent le virement à la section d'Investissement de 215 000 € et des opérations d'ordre pour un montant de 121 369 €.

La section d'Investissement s'équilibre en Dépenses et Recettes à la somme de 454 235 €

Les **Recettes** d'Investissement sont représentées principalement par des subventions d'investissement et un virement de la section d'exploitation.

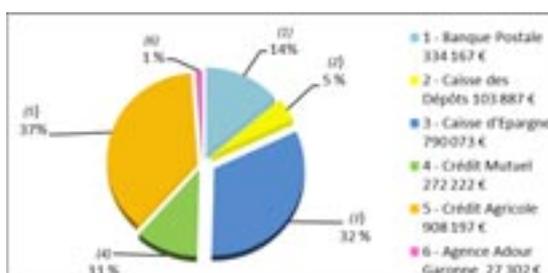


Les **Dépenses** d'Investissement se traduisent en 2024 par une étude diagnostic du Schéma directeur estimée à 79 615 € ainsi que divers travaux pour environ 89 815 €.



DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2024

2 435 848 €



La dette inscrite au budget Assainissement en 2024 se compose de 14 contrats répartis en 6 établissements prêteurs, comme l'indique le graphique ci-contre.

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Les communes de plus de 3500 habitants ont l'obligation de dématérialiser les autorisations d'urbanisme.

Plus simple, plus sécurisé, plus économique !

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau service en ligne est disponible pour vous permettre de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme). Les bénéfices de la dématérialisation :

- Un gain de temps avec la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment (24h/24, 7j/7).
- Une démarche plus économique et écologique mais aussi des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier.

Comment faire ?

Il faut déposer son dossier en ligne :

Allez sur le site de la ville de Montpon ⇨ Menu ⇨ Service ⇨ Urbanisme ⇨ Déposer un dossier en dématérialisé.

Cliquer sur le lien pour déposer vos dossiers : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

⇨ Créer votre compte et laissez-vous guider !



BOURSE CULTURE JEUNES

Depuis 2017, la Municipalité offre une **bourse culture jeunes aux Montponnais** fêtant leur majorité dans l'année. La convention a été reconduite lors du conseil municipal du 21 février 2024.

Les jeunes gens concernés par l'opération reçoivent automatiquement un courrier les invitant à venir retirer leur bourse culture en mairie, sur la base du fichier du recensement militaire établi à 16 ans. Si des changements de domicile surviennent durant les 2 années s'écoulant entre 16 et 18 ans, ou bien si des jeunes filles ou jeunes hommes n'ont pas été recensés, ils bénéficient également de la bourse sous réserve de justificatif.

Pour rappel, cette **Bourse** consiste en un bon d'achat d'une valeur de 110 € permettant d'effectuer des achats exclusivement culturels (livres, CD, DVD, places de spectacles, revues) dans les deux enseignes partenaires de la Commune (FNAC dans le centre commercial du Brion, Maison de la Presse avenue Jean Moulin).



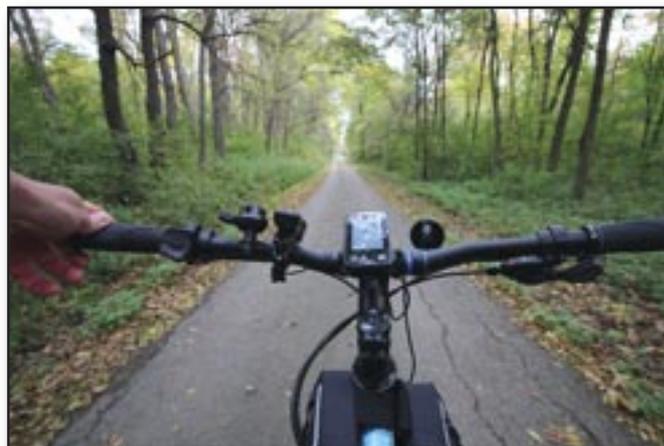
En 2023, 60 courriers ont été envoyés aux jeunes gens concernés et 45 sont venus récupérer leur bon en Mairie.

AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLO ÉLECTRIQUE

Lors du Conseil municipal du 21 février 2024, le renouvellement de l'aide communale à l'acquisition de vélos à assistance électrique VAE pour l'année 2024 a été voté. La première délibération sur le principe de cette aide avait été votée en juillet 2021. Elle consiste en une aide de 300 € accordée à un foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, achat à effectuer auprès d'un commerçant de Montpon-Ménéstérol.

Pour cette année, une enveloppe de 25 aides est mise en place ; cependant elle est désormais étendue aux dispositifs permettant de transformer un vélo «classique» en VAE.

Elle pourra être sollicitée sur demande auprès de M^{me} La Maire sur justificatif d'achat de moins d'un mois (et avec certificat d'homologation) et est réservée à des particuliers résidant sur la commune. Limitée à une aide par foyer. Les foyers en ayant bénéficié en 2021, 2022 ou 2023 ne pourront pas en bénéficier cette année.



EAUX PLUVIALES – ENTRETIEN DES PASSAGES BUSÉS

Suite aux inondations de décembre 2023, les services techniques municipaux et intercommunaux ont été déployés afin de restaurer les écoulements sur le réseau pluvial et les fossés communaux, malgré le travail effectué en amont, et régulièrement, de nettoyage et d'entretien des fossés, grilles et avaloirs.

Il s'avère que les services voient leurs interventions régulièrement compromises par le nettoyage de fossés encombrés de déchets de végétaux issus de la coupe des haies, branches basses et pendantes dans les fossés des riverains, le non-entretien du demi-fossé côté privé et des busages au-dessus des fossés permettant l'accès aux propriétés.

Il semble utile de rappeler quelques références réglementaires de bon usage et de sécurité :

- Les propriétaires des terrains sont tenus d'entretenir les ouvrages ayant fait l'objet d'autorisation à leur profit (*Art L151-3, L151-4, L152-2 du Code de la voirie routière ; articles R111-4, R111-5, R111-6 du code de l'urbanisme*).

- Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé.

Les fossés, en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau.

En cas d'accident, il convient de rappeler que le propriétaire de l'ouvrage peut être mis en cause.

Quels sont les opérations d'entretien ?

Les opérations d'entretien à mener sont, pour les fossés ou pour les busages :

- le ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres,

détritus) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver).

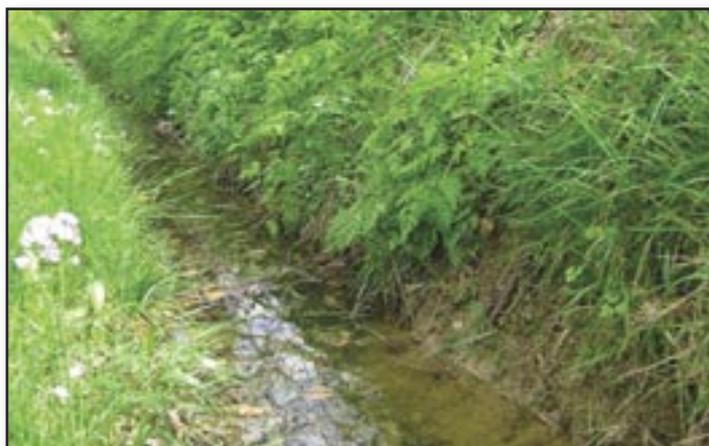
- le curage et le nettoyage des ouvrages de franchissement (buses et grilles) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques.

- le fauchage du couvert herbacé avec exportation des résidus (pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique) en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore.

- l'élagage des branches basses et pendantes (c'est-à-dire retirer les branches inutiles ou gênantes et réduire la longueur des autres) en automne.

Si le minimum cité est de deux fois par an, il est bon que chacun d'entre nous fasse un effort de civisme et, lors de prévision d'orage, de procéder à un contrôle des buses et du fossé et si nécessaire de procéder à leur nettoyage ainsi que de leurs abords et évacuer les embâcles. Cela permettra de réduire les désagréments que nous avons connu en ce début d'année sur la commune.

(*Nb : sous le terme de propriétaire sont inclus le locataire ou le résident de l'habitation*).



MOUSTIQUE TIGRE - ADOPTEZ LES GESTES SIMPLES

Le moustique tigre est source de nombreuses nuisances et peut dans certains cas être porteur de maladies graves. Une fois installé, il est très difficile de le déloger. La vie des moustiques tigres est liée à l'eau. L'empêcher d'accéder à tous les contenants ou récipients d'eau susceptibles d'accueillir ses oeufs, c'est se garantir un été plus tranquille.

Voici quelques gestes simples et essentiels à renouveler chez soi et qui ne prennent que quelques minutes. En les appliquant, vous empêchez les moustiques tigres de vous envahir !

Rangez les objets dans lesquels il pourrait déposer ses oeufs : Veillez à mettre à l'abri des averses de pluie tous les objets qui pourraient accueillir de l'eau durant l'année :

- Brouettes.
- Seaux et arrosoirs.
- Jouets d'enfants même les plus petits.
- Cendriers ou objets qui pourraient contenir de l'eau sur votre terrasse ou votre balcon.
- Poubelles
- Remorques, matériels de chantier (tuiles, etc...), pneus usagés
- Caisses en plastique, pieds de parasol, pots de fleur.

Astuce : Vous pouvez mettre du sable dans les soucoupes de pots de fleurs. L'eau pourra passer pour la plante mais le moustique ne pourra pas y pondre.

Videz les contenants après chaque pluie ou à votre retour après une absence : Le moustique tigre se développe très vite. Il ne faut pas laisser de l'eau stagner très longtemps.

Après chaque pluie, videz vos :

- Coupelles et pots de fleur
- Pieds de parasol
- Gamelles pour vos animaux
- Plis de bâches etc...

Couvrez vos récupérateurs d'eau de pluie :

Recouvrez les récupérateurs d'eau de pluie ou vos bidons de récupération d'eau à l'aide d'un filet moustiquaire ou d'un tissu. Vérifiez-les toutes les semaines car, même avec un couvercle, les moustiques peuvent parvenir à déposer leurs oeufs dedans.

Nettoyez vos équipements pour faciliter le bon écoulement des eaux :

Le moustique aime aussi nicher dans les restes de pluie composés de tas feuilles humides ou d'autres matières au niveau des systèmes d'écoulement des eaux :

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie, caniveaux
- Grilles d'évacuation des eaux de pluie

Veillez à nettoyer régulièrement ces zones plusieurs fois dans l'année et à vous assurer qu'ils sont réalisés avec une pente suffisante pour garantir l'écoulement des eaux de pluie.

Bon conseil : équipez vos gouttières de pare-feuilles. Entretenez vos points d'eau, vos terrasses, vos équipements d'arrosage :

- Veillez au bon dosage du traitement de l'eau de vos bassins (eau de javel, galet de chlore, etc.).
- Couvrez vos piscines hors d'usage et évacuez l'eau des bâches.
- Veillez à ce que vos terrasses sur plot ou vos caillebotis soient bien étanches et nettoyez-les régulièrement.
- Assurez-vous que vos pompes de relevage ou bornes d'arrosage ne fuient pas.

Bon conseil : mettez des poissons dans vos bassins et mares. Ils se feront un plaisir de manger les larves de moustique.



Limitez les lieux de repos des moustiques adultes :

- Entretenez votre jardin.
- Débroussailliez, taillez les herbes hautes et les haies, élaguez les arbres.
- Ramassez les fruits tombés et les débris végétaux.
- Réduisez les sources d'humidité (limiter l'arrosage).

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.

La lutte contre les moustiques tigres c'est toute l'année, étant donné que leurs oeufs peuvent survivre et attendre tout l'hiver que les beaux jours reviennent.

Il faut donc prévoir de renouveler ces gestes :

- Chaque semaine entre avril et novembre.
- Après chaque averse de pluie durant toute l'année
- Avant et après une absence de plusieurs jours de votre domicile. La lutte contre le moustique tigre, c'est l'affaire de tout le quartier.

Le moustique tigre évolue dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

C'est pourquoi, si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est né à côté : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Faites connaître ces conseils de prévention à vos voisins et votre entourage !

INSCRIPTIONS POUR LE BUS SCOLAIRE

Les inscriptions pour le bus à destination du Lycée de Ribérac et du Collège de Montpon commencent mi-juin et s'étalent jusqu'au 20 juillet dernier délai :

il faut vous rendre sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr.

C'est simple, rapide et pratique.

Il y a tout de même des permanences en juillet pour les personnes qui le souhaitent.

**Pour plus de renseignements merci de vous adresser à la Mairie
auprès de M^{me} Sandrine GOUNAUD.**



COMMERCES : 2 NOUVELLES PRIMES POUR RÉNOVER LES DEVANTURES

Lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2022, les élus ont instauré une **«prime devantures»** en faveur des commerçants Montponnais. Cette prime a pour but d'aider financièrement les commerçants / artisans dans la rénovation ou la création de devantures. Cette démarche de soutien et de revitalisation du centre-ville s'inscrit parfaitement dans le programme **«Petite**

Ville de Demain». Deux nouvelles demandes (dossiers complets) ont été présentés et validés par les élus lors du Conseil Municipal du 21 février 2024 : les commerces Isle Double Immo et La Malle Fleurie bénéficient donc à leur tour d'une subvention participant à la réalisation de travaux d'amélioration de leurs devantures.

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL : L'APPLICATION MOBILE FAIT PEAU NEUVE

Retrouvez toutes les actualités de la commune directement sur votre téléphone.

Nouveau menu intuitif, rubriques multiples, recherche facile, informations mises à jour, tout est à portée de main.

Testez-là, c'est gratuit !

Pour la télécharger sur votre smartphone, scannez ce QR code ou rendez-vous sur votre appstore/ playstore...

et cherchez **«montpon-ménestérol»**.

Bonne navigation !



VÉGÉTATION DÉBORDANTE

La végétalisation de la ville reste une priorité et un enjeu écologique majeur.

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

L'article 672 du code civil précise que :

- les végétaux situés entre 0.5m et 2m des limites de propriété ne doivent pas dépasser une hauteur de 2 mètres. Ils doivent être taillés afin de ne pas déborder de la propriété.

Pourquoi ?

Afin de ne pas gêner le passage des piétons et de ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

PRÉCAUTIONS

Si vos arbres sont proches d'une ligne électrique, il faudra contacter ERDF avant d'entreprendre les travaux. En fonction de la situation, ce sera à vous ou à ERDF d'élaguer les arbres gênants.

Plus d'infos : <https://www.enedis.fr/l-elagage-et-la-securite>

Il est fortement recommandé de faire appel à un professionnel pour l'élagage. Si vous élaguez vous-mêmes les arbres, vous avez l'obligation de vous munir d'un EPI : un équipement de protection individuel (vêtement anti-coupure, casques avec lunettes, protections auditives, harnais d'élagage).

Je ne suis pas en règle, qu'est-ce que je risque ?

En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire peut être engagée (*article R 116-2-5 du Code de la voirie routière*).

Pour éviter tout accident, le maire peut imposer aux riverains d'élaguer ou d'abattre les arbres de leurs propriétés, s'ils menacent de tomber sur les voies, s'ils sont un danger pour la sécurité ou s'ils incommode le passage (*article L2212-2 du code général des collectivités territoriales*).

Si les branches de vos arbres débordent sur la propriété de votre voisin, celui-ci peut vous demander de les couper car il n'a pas le droit de les élaguer lui-même.

En revanche, il peut exiger que cet élagage soit effectué à la limite de séparation entre les deux terrains.



L'ITINÉRANCE DOUCE À L'HONNEUR

Depuis plusieurs mois le service Développement touristique de la CCIDL, en lien avec le service Développement de l'itinérance douce touristique du Conseil Départemental travaillent en étroite collaboration sur l'itinérance douce sur tout notre territoire.

Cette itinérance est une manière de découvrir, de profiter sans hâte, avec des mobilités douces telles la marche à pied, le vélo, mais aussi le cheval ou même le canoë. Notre territoire se prête tout particulièrement à ces pratiques, prendre son temps et profiter !



Le Slow tourisme est une invitation à découvrir pour les touristes, ou redécouvrir pour les locaux, un cadre préservé, un patrimoine naturel qui est l'identité de la CCIDL.

Sur Montpon-Ménéstérol l'accès à la servitude de marchepied (pédestre) de Marcillac à Vauclaire donne l'occasion de cheminer au plus près de la rivière. La servitude, pour raison naturelle, s'interrompt et une traversée de la départementale sur la route Simone de Beauvoir (en cours de sécurisation) est nécessaire pour rejoindre les bois de Vauclaire.

Mais pourquoi rejoindre les bois de Vauclaire ?

Petit retour en arrière, en fin d'année 2023, une réunion s'est tenue avec la direction de Vauclaire, le club omnisport de Vauclaire, les espaces verts de Vauclaire et Montpon-Ménéstérol, le service Tourisme du Conseil Départemental, l'Office de Tourisme du Pays Montponnais et la CCIDL. A l'issue de cette réunion enthousiasmante a été décidée la création d'une boucle de randonnée PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). En effet M^{me} Cazamajour, directrice du centre hospitalier, souhaite faire évoluer l'image de Vauclaire et l'ouvrir vers l'extérieur, comme par exemple avec cette boucle accessible aux patients de l'établissement comme à quiconque souhaitant marcher et prendre l'air.

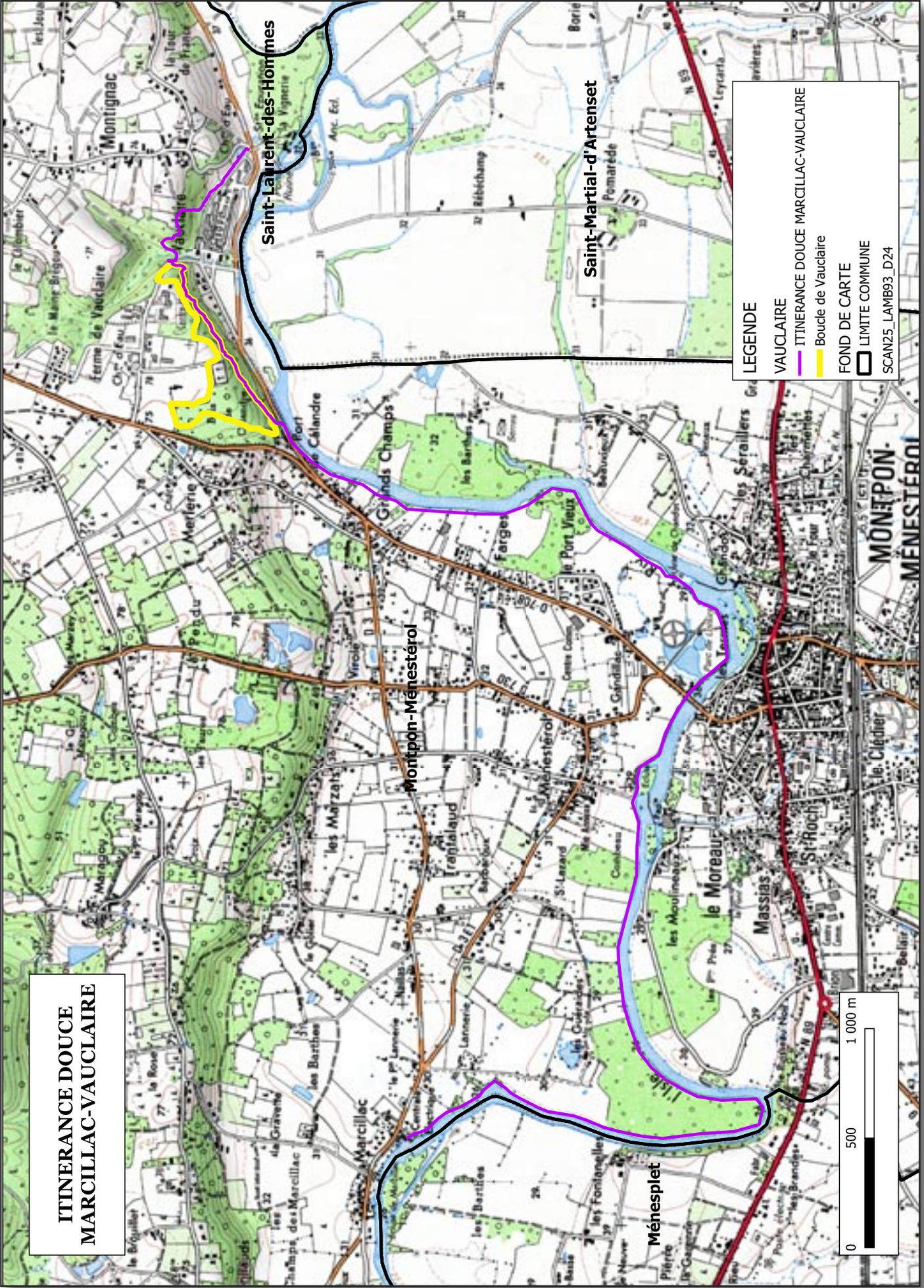
Une autre réunion, cette fois-ci en plein air et armés de nos chaussures de randonnée, nous a permis de créer cette boucle (en mixant plusieurs circuits du club omnisport), plus de 5 kms en pleine forêt ! Il sera donc possible de commencer ce circuit au départ du cimetière de Vauclaire mais aussi d'y accéder par la servitude de marchepied en traversant la départementale.

Les espaces verts de Vauclaire, secondés par ceux de Montpon, ont collaboré pour que cette boucle soit ou verte et entretenue, l'association Chemin 24 était présente plusieurs jours pour réaliser des aménagements comme des paliers sur des pentes abruptes. Les balises (avec les petits capuchons jaunes) ont été installées par les services techniques de la CCIDL pendant que le service Tourisme du Conseil Départemental relevait les traces GPX afin de réaliser une carte précise avec des points GPS !

Un bel exemple de travail d'équipe, aussi bien pour la servitude de marchepied (Le Lien, février 2024) que pour cette boucle de randonnée sur Vauclaire. Une belle valorisation de notre patrimoine naturel et paysager !

Et le patrimoine ? Ce dernier sera aussi mis en valeur avec la création d'un parcours Dorie sur Vauclaire. Dorie est une application (gratuite) ludique, interactive et écotouristique, pour smartphones et tablettes, mettant en lumière le Périgord, sa faune, sa flore, son patrimoine (en réalité augmentée ou en 360° immersif !).

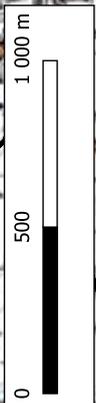
**Une date d'inauguration, pour ces trois projets,
la servitude de marchepied/la boucle de randonnée sur Vauclaire/ Dorie
est pressentie à la fin du mois de juin...**



**ITINERANCE DOUCE
MARCILLAC-VAUCLAIRE**

LEGENDE

- VAUCLAIRE
- ITINERANCE DOUCE MARCILLAC-VAUCLAIRE
- Boucle de Vauclaire
- FOND DE CARTE
- LIMITE COMMUNE
- SCAN25_LAMB93_D24



FAIRE STÉRILISER ET IDENTIFIER SON CHAT DOMESTIQUE, C'EST ESSENTIEL !

Si la stérilisation des chats errants est essentielle, celle des chats domestiques l'est tout autant pour éviter la surpopulation féline, responsable d'abandons, d'euthanasies, de maladies ou d'accidents sur les routes.

Et pour cause : un seul couple de chats peut générer, en 4 ans, jusqu'à 20 736 individus !

L'identification de son animal constitue une obligation légale depuis le 21 décembre 2020. Elle permet d'institutionnaliser le lien avec le maître, de faciliter les démarches administratives le concernant, mais aussi et surtout, d'accroître les chances de le retrouver en cas de fugue. De nombreux animaux sont effectivement retrouvés plusieurs années après leur disparition grâce à leur tatouage ou leur micro-puce !

L'identification est également indispensable pour éviter l'euthanasie : les animaux errants recueillis en fourrière peuvent être euthanasiés à l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours, s'ils ne sont pas réclamés par leur propriétaire. C'est pourquoi, il est essentiel d'identifier son animal, indispensable à sa sécurité.

Les maîtres qui n'identifient pas leurs animaux encourrent une amende de 750 euros.

Attention : les puces électroniques ne sont pas des balises GPS ! L'avantage d'identifier son animal en cas de perte est inefficace si les coordonnées associées au numéro d'identification sont obsolètes. Pour signaler votre changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone, il suffit de vous munir de ce code (voir le tatouage ou la carte associée à la puce), de vous connecter sur le site de l'I-CAD et de cliquer sur l'icône **«Détenteur»**.

Vous pouvez alors créer votre espace personnel et y renseigner vos nouvelles coordonnées, qui seront associées au code, et donc à la puce ou au tatouage. Il est même possible d'y ajouter une adresse temporaire, celle de votre lieu de vacances par exemple.

Beaucoup trop de nos compagnons ne sont toujours pas identifiés par négligence, pour certains, ou par sous-estimation des risques encourus, pour d'autres. L'exemple le plus classique est le chat d'appartement, non identifié puisqu'il "ne sort pas". Pourtant, nombreux sont ceux qui s'échappent du domicile, sautent ou tombent des fenêtres». Or, sans puce électronique ni tatouage, il s'avère très difficile, voire impossible de retrouver leur famille ! L'identification permet de lutter à la fois contre la perte, le vol et l'abandon.



«Aimer son animal, c'est aussi l'identifier»

DU NOUVEAU À CHANDOS

Nous vous l'annonçons dans le Lien de mars 2024 en page 8, et ça y est ! Une structure de street workout a été installée à Chandos, à côté de la 1^{ère} structure qui avait été installée il y a quelques années.

Accessibles en permanence, ces équipements vous permettent de faire du sport à tout moment, sans besoin d'autre accessoire.

C'est lors du budget participatif de 2023 que cette idée d'investissement avait été proposée par un montponnais.



Pour le budget participatif de cette année, vous avez jusqu'au 30 juin pour soumettre vos idées de projet.

Vous trouverez le bulletin de participation dans le dernier Lien, ou en ligne sur le site de la mairie.

Autre nouveauté également : 2 nouveaux jeux pour les tout-petits (2 à 6 ans) ! Un toboggan «**dinosaure**» et un jeux à ressort «**pirate**» pour se balancer à 2 en même temps.

Et toujours les autres jeux, balançoires, toboggans, nids balançoires, toile d'araignée à grimper, tyrolienne, table de ping-pong ...



Nous vous souhaitons à tous un bel été à Chandos !

ASSOCIATION LE CHEMIN RENOUVELLEMENT DE CONVENTION

Régie par la loi de 1901, l'association de prévention «**Le Chemin**», est constituée d'une équipe de bénévoles qui s'est dotée d'un service de prévention spécialisée à sa création en 1996.

Le Chemin a pour objet de «**prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et de leurs familles dans les lieux où se manifestent les risques d'inadaptation sociale**».

Lors du conseil municipal du 21 février 2024, la convention entre la Mairie et l'association «**Le Chemin**» a été renouvelée. Il s'agit pour les services de la commune (services techniques) d'accueillir des jeunes rémunérés par l'association et encadrés par un éducateur sur des chantiers ne présentant aucun caractère de dangerosité.

En contrepartie de leur temps de travail, la commune s'engage à mettre à leur disposition du matériel ainsi qu'un suivi technique et assure la prise en charge des déjeuners de jeunes.



Vie locale

AGENDA DU SERVICE CULTUREL : JUIN - JUILLET

Du 18 juin au 13 juillet 2024 – Médiathèque :
Exposition de l'association «**Ombres et Couleurs**»
Vernissage jeudi 20 juin 2024



Entrée gratuite aux heures de la médiathèque
Renseignements 06 07 87 81 78 ou 05 53 82 30 54

Mercredi 17 juillet 2024 – 22h30 – Chandos :



Ciné plein air avec le film «**Vice-Versa**»,
film d'animation
Durée : 1h35, entrée : 5€
Renseignements 05 53 82 12 54

Du 15 au 19 juillet 2024 :

Les «**Jeux Olympiques**» seront à l'honneur avec une exposition intitulée « Les jeux de Paris 2024 », elle est prêtée par le Comité Départemental Olympique et Sportif Dordogne.

Cette exposition relate des jeux olympiques passés sous forme de panneaux, elle sera agrémentée d'objets aimablement prêtés par les clubs sportifs de Montpon. Travaux des écoles primaires et de la crèche en exposition à la médiathèque et au cinéma.



Vendredi 19 juillet :

- 18h30, un pot sera offert pour clôturer l'exposition.
- 20h30 le film sera projeté au cinéma Le Lascaux pour compléter cette semaine dédiée aux jeux olympiques.

Renseignements 06 07 87 81 78 ou 05 53 82 30 54

Samedi 20 juillet 2024 – 22h30 – La Ferme du Parcot :

Ciné plein air avec le film «**La ferme des Bertrand**», 2023, film documentaire

Durée : 1h29, entrée : 5€

Renseignements 05 53 82 12 54

AOUT

Mercredi 7 août 2024 – 22h – Moulin du Duellas :

Ciné plein air avec le film «**Moi, Moche et Méchant 4**», 2024, film d'animation, comédie aventure.

Durée : 2h, entrée : 5€

Renseignements 05 53 82 12 54

Renseignements et réservations :

Service Culturel

Tel : 06 07 87 81 78

Mail : culture@montpon-menesterol.fr

Site internet : www.montpon-menesterol.fr

Facebook : @culturemontpon

Médiathèque Antoine de Saint Exupéry

Tel : 05 53 82 30 54

Mail : biblio@montpon-menesterol.fr

Facebook : @médiathéquemontpon

Du 23 juillet au 17 août 2024

Médiathèque Montpon :

Exposition de peintures avec JUN «Impulsion poétique». Peinture à l'eau spontanée.

Entrée gratuite aux heures de la médiathèque.

Renseignements 06 07 87 81 78 ou 05 53 82 30 54

Mercredi 31 juillet 2024 – 22h30 – La Chapelle de Vauclaire : Ciné plein air avec le film «**Le Comte de Monte-Christo**», 2024, thriller/aventure.

Durée : 2h55, entrée : 5€

Renseignements 05 53 82 12 54



CONCERTS

à **CHANDOS**
gratuits



19 juillet Belles belles belles
Show 100% Claude François



26 juillet Abba Girls
Show 100% ABBA



02 août Back To Queen
Show 100% Queen



09 août Madame Rouge
Show 100% Années 90/2000



16 août Womenizer
Show 100% rock

les vendredis 21h30

sous la grande tente, base de loisirs
Espace prévu devant la scène pour danser !

PREMIER SALON DES SÉNIORS DE MONTPON MÉNESTÉROL

Samedi 20 avril s'est déroulé le premier salon des seniors de Montpon-Méneestérol, organisé par la Ville, le centre communal d'action sociale (CCAS) et les bénévoles du comité de pilotage «**Ville amie des aînés**».



Nous avons eu à cœur de rassembler, en un seul lieu, des exposants et des experts permettant de répondre aux questions sur des sujets aussi diversifiés que la retraite, la santé, la gestion du patrimoine, l'adaptation du logement, l'accompagnement funéraire, les maisons de retraite, les services d'aide à la personne pour le maintien à domicile, le sport, le bénévolat ou encore le tourisme, la culture, la gestion des déchets, et la sécurité entre autres.

Le salon s'est attaché à créer un environnement convivial et inclusif en proposant une gamme d'activités et de services qui ont pu satisfaire les besoins et les goûts de chacun, quel que soit l'âge.

Plusieurs conférences, telles que France Alzheimer, le Clos st Roch sur la "thérapie non-médicamenteuse" personnalisée ou encore France Parkinson, et des ateliers ont été proposés, en plus de nombreuses animations. Au cours de la matinée, le Docteur Demoures a remis à la commune la convention Montpon Méneestérol, ville aidante et un trophée a été remis à la commune.

Les visiteurs ont arpenté les allées de ce salon dans le but de découvrir des solutions innovantes qui améliorent leur vie quotidienne, de chercher des inspirations pour des passe-temps, de s'informer sur la retraite, de rencontrer des professionnels de santé, de faire une évaluation rapide de leur santé, de prendre soin d'eux, d'en savoir plus sur leurs droits ou de bénéficier de bilans de santé gratuits (tels que des tests de la vue et de l'audition). 27 stands étaient présents sur le site (animation, santé, prévention, information, et communication).

Quelques personnes ont bénéficié à leur demande du transport mis à leur disposition par le CCAS (gratuit).

Enfin, pour clore la journée, un film documentaire a été projeté à 17 h 30 : en avant-première «Les vieux» de Clause Drexel au cinéma le Lascaux, suivi du pot de l'amitié.

Cette première édition a permis d'accueillir environ 200 personnes. C'est pourquoi, le comité de pilotage "Ville amie des aînés", le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la municipalité tiennent à vous remercier pour votre visite à ce salon. Votre présence a contribué à en faire un événement mémorable et réussi.



LES 3M EN FÊTES : LE COMITÉ DES FÊTES VOUS DONNE LE PROGRAMME !

Les 3M en Fêtes vous communiquent leur programme de cette 2ème moitié de l'année 2024 : il est susceptible d'ajouts ou de modifications.

Vous pouvez vous tenir informés via le facebook 3 M «**Montpon Ménéstérol Montignac**» en fêtes.



Lotos :

- 8 juin
- 31 août
- 19 oct
- 16 nov
- 21 déc



Vide-greniers (6h à 19h) :

- 22 juin Bourg Montignac
- 14 juillet Chandos
- 27 juillet Bourg Ménéstérol
- 29 septembre: au stade des Massias avec la Philatélie en salle.

Animations en 2024:

- Repas Montignac et animation 22 juin.
(Animation: Croq'musette).
- Repas : escargots à la bordelaise.

- **Repas et animation 14 juillet** à Chandos
(Repas Paëlla, Bandas de Bergerac : Bande de copains.

- **Repas Ménéstérol** et animations 27 juillet
(Moules-frite - DJ Musique : Joël Robert).

- **Fêtes foraine** : Fête Ménéstérol 27 juillet
et fêtes de la St ROCH du vendredi 16 Août
au lundi 19 août 2024.

Feux d'artifice :

- Mini feu : **22 juin** à Montignac
- Feu du **14 juillet** à Chandos à 23h30
- Mini feu **27 juillet** à Ménéstérol
- Grand feu d'artifice à Chandos le **19 août** à 22h30.



Marché de Noël :

- **7 décembre** - Place Clémenceau

A vos agendas !

LE BAL DES SAPEURS POMPIERS DE MONTPON-MÉNESTÉROL

Vendredi 12 juillet 2024

Pour la 4^{ème} année consécutive, la caserne de Montpon-Ménéstérol organise le **bal annuel des sapeurs pompiers**.

Cette festivité se déroulera à la base de loisirs de Chandos dès 19h00.

Vous y trouverez différents food-trucks ainsi que des stands locaux.

Les sapeurs-pompiers de Montpon-Ménéstérol seront chargés de la vente de boissons.

Cette soirée sera animée

par **DJ FOU** pour rendre cette soirée plus joyeuse dans une entente musicale et festive.

Les sapeurs-pompiers vous attendent nombreuses et nombreux en ce 12 Juillet 2024.

Renseignements : **06.69.11.04.09**

amicale.des.sapeurs.pompiers4@gmail.com



MONTPON-MENESTEROL

ENTRE BORDEAUX ET PERIGUEUX - SALLE DE L'ANCIEN GYMNASSE PRES DE LA GARE

SAMEDI 10 - DIMANCHE 11

13^{ème}

Organisée par l'association

Août 2024

MAREMM - MONTPON AUTOS RETRO MOTOS MULTIMARQUES

13^{ème} Grande Bourse d'Echange

**VISITEURS
ENTRÉE GRATUITE**

SAMEDI ET DIMANCHE

Bourse Expo-Vente

Véhicules anciens



Autos, Motos, Camions, Tracteurs retro, Miniatures, Documentations

Exposants : Extérieur 1,50€ le m/l - Intérieur 3,00€ le m/l

Installation possible dès le vendredi

SUR PLACE : RESTAURATION RAPIDE, COMMODITÉS

DIMANCHE 11H00 à 12H00 BOUCHON DE MONTPON

Défilé des véhicules anciens

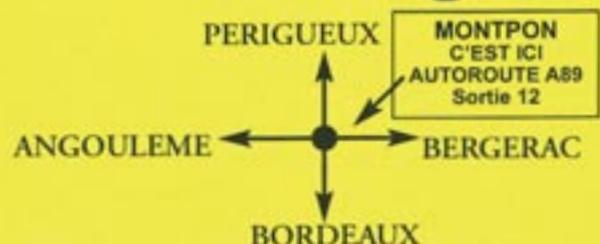
**7h00
18h00**

Vide Grenier - Vide Garage

Association MAREMM : 13 Av. André Malraux
24700 MONTPON-MENESTEROL

Renseignements et inscriptions au 06 08 85 19 39

E.mail : maremm.anciennes@gmail.com



AMICALE PHILATÉLIQUE ET CARTOPHILE MONTPONNAISE

L'amicale a organisé le dimanche 3 mars dernier sa 40^{ème} Bourse Multicollections au gymnase des Massias. Ce salon regroupait 43 exposants collectionneurs (timbres, numismates, fèves, disques, capsules), qui ont attiré de nombreux visiteurs, afin de pouvoir acheter ou échanger. Des visiteurs nous ont apporté leurs trésors pour les faire évaluer par des spécialistes, voir les négocier. Les 3M en fête avaient organisé un vide-grenier autour du stade et ils ont assuré une restauration sur place pour les visiteurs et exposants.

Nous tenons à remercier : La Mairie et tout son personnel pour toute l'aide apportée à l'organisation de cette bourse, et tous les membres de l'amicale.

L'amicale a également organisé la visite de l'imprimerie de timbres «philaposte» à Boulazac ainsi que le musée Napoléon au château de la Pommerie à Cendrieux Dordogne.



Suite au succès de notre 1^{er} salon d'automne multicollections, l'amicale prévoit de renouveler cette manifestation le **29 septembre prochain**, toujours en partenariat avec les 3M en fête.

Ce salon multicollections regroupe quelques 40 exposants (marchands, collectionneurs) couvrant un très grand panel de collections (timbres, cartes postales, monnaies, livres, carte téléphonique, porcelaines, capsules de champagne, etc...). Il aura lieu au **Gymnase des Massias de 9h à 17h**.

Les rendez-vous du 2^{ème} samedi de chaque mois rencontrent de plus en plus de succès, l'augmentation du nombre d'adhérents nous permet de favoriser les échanges et de pouvoir participer à de plus en plus de rencontres régionales.

L'Amicale Philatélique et Cartophile de Montpon se réunit donc le 2^{ème} samedi de chaque mois à 14h30 à la Maison Municipale, rue Foix de Candale Montpon.

Ces réunions nous permettent en toute convivialité :

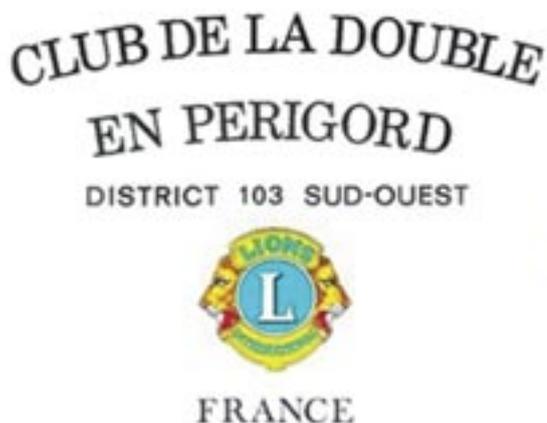
- d'organiser des manifestations comme la bourse,
- de suivre les sorties philatéliques mensuelles par l'achat en direct des nouveautés à philaposte,
- de réaliser des échanges afin de valoriser nos collections,
- de travailler sur des thématiques diverses,
- d'organiser des conférences,
- de participer aux manifestations régionales voir national (fête du timbre, colloque national, exposition régionale...)
- d'accompagner les adhérents dans leurs collections,



- d'apporter des conseils voir évaluer des collections
- et autres, en relation avec la philatélie et cartophilie.

L'amicale propose aux jeunes et aux moins jeunes de les accompagner dans leurs collections, de réaliser des évaluations de collection et éventuellement d'acheter une partie ou la totalité de ces collections ; n'hésitez pas à nous rendre visite à la Maison Municipale, rue Foix de Candale à Montpon (en face de l'étude des Notaires)

Pour être membre, il suffit d'adhérer pour la modique somme annuelle de 15 € et de participer aux réunions.



Le LIONS est né à CHICAGO le 7 juin 1917 à l'initiative de Monsieur Melvin JONES. Cette association devient internationale à partir des années 1920. Aujourd'hui elle est présente dans plus de 200 pays et territoires et compte 1.420.000 membres dans 47.000 clubs ; en France plus de 25.000 membres mettent en place chaque année 5.000 manifestations.

Les grands axes de travail des LIONS du monde entier sont : la vue, le cancer infantile, le diabète, l'aide aux victimes de catastrophes naturelles, l'environnement, la malnutrition, le soutien humanitaire et la jeunesse.

Le LIONS club de la DOUBLE est présent sur tous ces grands axes mais participe aussi au Téléthon (vente de gâteaux ou plantes), à la lutte contre la maladie d'Alzheimer (vente de roses jaunes), l'autisme (compétition de golf à St Méard de Gurson), l'aide au CHU de Bordeaux (ventes de jacinthes), vacances pour enfants en difficulté (vente de mimosa, lotos), aide à l'EHPAD de Montpon (vente de panettones)...

L'année LIONS ne coïncide pas avec l'année civile. Elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante. Chaque premier juillet un nouveau bureau élu est mis en place. Cette année, Catherine DESSENOIX quittera son poste et laissera la place à Christian DAGASSAN.

Nos manifestations reprendront début octobre avec la journée de la vue au cours de laquelle nous réaliserons gratuitement et sans rendez-vous des tests de vue, puis vers mi-novembre, accompagnés d'un médecin et d'une infirmière, nous proposerons des tests de diabète au public. Pour connaître précisément ces dates, rendez-vous sur notre site FACEBOOK : **«Lions club de la Double»** où vous pourrez suivre nos actions et pourquoi pas échanger avec nous, et peut-être nous rejoindre.

Au 30 mars (date de la rédaction de ce texte), notre club est composé de 25 femmes et hommes, d'horizons différents mais ayant un esprit altruiste afin de servir son prochain grâce à la réunion de toutes les forces possibles. Notre devise : **NOUS SERVONS**. Notre siège social est à la Mairie de MONTPON, que nous remercions pour le local qu'elle met à notre disposition.

Nous avons 2 actions permanentes et récurrentes : la collecte de radios argentiques (sans aucun document papier confidentiel) que vous pouvez déposer dans les cabinets médicaux et pharmacies, et la collecte de paires de lunettes, chez votre opticien ou dans les pharmacies. Ces lunettes, après traitement, partiront dans les pays émergents afin de permettre à des enfants ou des adultes de mieux voir.

Grâce à deux lotos et à la vente des radios, nous pouvons offrir 15 jours de vacances dans notre centre de vacances de Gujan- Mestras à des enfants issus de familles défavorisées.

Nous comptons sur vous, et vous remercions par avance, de soutenir nos actions sur le terrain.

«Partout où il y a un besoin, il y a un LION»

ASSOCIATION GEMM
(Groupe d'Étude et Mémoire du Montponnais) :
PROGRAMME DE L'ETE



Avril :

L'arrivée des beaux jours a vu naître le 16^{ème} numéro de notre revue annuelle : **«Chroniques du GEMM»**.

Nos revues ont pour but de mettre à l'honneur des personnages et des lieux emblématiques du Montponnais.

Cette année nous nous sommes intéressés à Lilian Longaud, à la Tour de Puy-Chalus et à la vie économique du Montpon d'antan. Vous pouvez toujours vous procurer cette revue auprès du contact ci-dessous au prix de 8 €. La Chartreuse de Vauclaire est inscrite au répertoire des Monuments Historiques depuis 2014. Nous sommes ravis de pouvoir partager l'histoire multiple de cette Chartreuse, connue essentiellement comme hôpital psychiatrique, à l'occasion de diverses rencontres gratuites.

Juillet et Août : VISITES HISTORIQUES DE LA CHARTREUSE DE VAUCLAIRE.

Les mardis : 16, 23, et 30 juillet et 6, 13, 20 et 27 août à 14h15.

Pour participer à une de ces visites guidées, il suffit de s'inscrire auprès de l'office du tourisme de Montpon.

Septembre : JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE.

Le vendredi 20 septembre nous vous invitons, en soirée, à un exposé théâtralisé sur la vie de ce **«village»** : **«Vauclaire au fil du temps, une enclave insolite»** dans le grand cloître de Vauclaire, salle du Colibri à 20 h 30. Venez partager avec nous ce moment d'histoire si particulier.

Le dimanche 22 septembre : visites commentées de la Chartreuse. 5 visites sont programmées au cours de la journée. Pour vous inscrire contactez l'association Zap'Art de Vauclaire.

L'atelier généalogie, en vacances en juillet et août, reprendra à partir de septembre, le 3^{ème} lundi de chaque mois jusqu'à la fin de l'année à 14h30 au foyer municipal de Montpon.

Pour tout renseignement, contactez Françoise Bournet, présidente du GEMM

Tél : 06 81 79 48 20 / mail : gemm24294@gmail.com



LE REP' AIR VOUS ACCUEILLE

Le Groupe d'Entraide Mutuelle de Montpon, aussi appelé «**Le Rep' Air**», est un lieu où l'on peut rompre avec la solitude et l'isolement. C'est un espace d'accueil et de partage qui favorise l'entraide et qui permet de reprendre progressivement confiance en soi. Il permet aussi de se retrouver, d'organiser des activités et des sorties, de se soutenir, de passer des moments conviviaux et de créer des liens.

Le Gem s'adresse prioritairement aux adultes en situation de fragilité psychique et psychologique. Mais ce n'est pas un dispositif thérapeutique et il reste ouvert à toute personne majeure.



Le temps de présence au GEM, tout comme la participation aux sorties et aux activités sont libres. La venue au GEM et la participation à la vie du groupe sont basées sur le volontariat et le libre choix.

Au sein du Gem, les maîtres mots sont : convivialité, tolérance, respect et entraide.

Le Gem est une association gérée par et pour les adhérents qui en ont élaboré le règlement intérieur et la charte de vie, et qui décident chaque mois du programme d'activités.

Le Gem souhaite favoriser l'autonomie en permettant de s'impliquer et de prendre des responsabilités dans son fonctionnement associatif.

Deux animatrices accompagnent l'ensemble des adhérents dans la gestion, l'organisation et les différents besoins du GEM.

Nos coordonnées :

Le Rep'Air, 20 rue Koufra, 24700 Montpon-Ménéstérol

Tél : 07.81.61.51.08 et 09.53.19.43.99

Nos horaires :

Lundi, Mercredi : 9h à 12h (sur rendez-vous) et 13h à 17h (activités et sorties)

Mardi et Jeudi : 9h à 16h30 (activités et sorties)

Vendredi : 9h à 12h (sur rendez-vous) et 13h à 16h (activités et sorties)

Passez-nous voir, ou contactez-nous : une première rencontre avec une animatrice vous sera proposée pour vous présenter le GEM et pour répondre à vos questions.

A très bientôt.



HANDI'NAMIK : PREMIÈRE ASSO HANDISPORT LABELLISÉE EN DORDOGNE

Comme vous le savez, l'association Handi'namik Sport Montponnais est présente depuis 2023 et propose des activités à destination de tout public HANDI/VALIDE.

La pratique de la boccia ou de la sarbacane se passent dans la salle de danse du Gymnase Cousset le mercredi après midi à partir de 16h00.

Jeudi 22 février dernier se déroulait une cérémonie de remise de label par les institutions départementales.

Il est à noter que l'association montponnaise est la première association **HANDISPORT** à être labellisée sur le territoire de la Dordogne, "**SPORT HANDICAP**", une belle fierté pour les bénévoles de l'association, une équipe dynamique, toujours dans la bonne humeur...

Toujours présente sur les manifestations locales, c'est avec un grand plaisir que les bénévoles ont pu faire découvrir la pratique de la boccia aux jeunes sportifs UNSS du Collège de MONTPON MENESTEROL.

Pour plus de renseignements sur l'association et ses activités, n'hésitez pas à contacter :

Murielle PEYROL REDOLFI

au 06 75 65 14 40

ou par mail : handi.namik.sport.montpon@gmail.com





L'Été Actif revient dans le Pays Montponnais !

Ce programme propose une variété d'activités de plein air, de jeux et d'animations adaptés à tous les publics, le tout à des tarifs réduits.

Cette initiative s'inscrit dans la politique de développement des sports et des loisirs de pleine nature du Conseil Départemental de la Dordogne en partenariat avec la Communauté de Communes Isle Double Landais.

Les participants auront l'opportunité de s'essayer à différentes activités telles que la trottinette électrique, des jeux d'énigmes, un atelier préhistoire, des séances de poney/cheval, ou encore de l'escalade sur tour.

Ces activités sont conçues pour offrir des expériences enrichissantes et divertissantes aux participants de tous âges. Les inscriptions sont obligatoires et doivent être effectuées auprès de l'Office de Tourisme - 05 53 82 23 77. La plaquette est disponible gratuitement dès ce mois de juin et vous pourrez profiter de cette occasion pour découvrir ou redécouvrir des activités estivales et savourer pleinement l'été !

Au programme : du mardi 16 juillet au mercredi 14 août 2024

⇒ Du 17 juillet au 14 août :

Tour d'escalade tous les mercredis à la Base de loisirs de Chandos à Montpon- Ménéstérol.

⇒ Mardi 16 juillet :

Trottinette électrique tout terrain à Saint Barthélémy de Bellegarde.

⇒ Jeudi 18 juillet :

Cluedo grandeur nature à la Ferme du Parcot à Echourgnac en semi-nocturne.

⇒ Mardi 23 juillet :

Rando'Gourmande à St Sauveur Lalande.

⇒ Mercredi 24 juillet :

Grimpe d'arbre à la Base de loisirs de Chandos à Montpon-Ménéstérol.

⇒ Mardi 30 juillet :

Escape Game à la Chapelle de la Madeleine des Brandes à Moulin-Neuf.

⇒ Vendredi 02 août :

Balade à poneys et cheval à Old ranch à Eygurande.

⇒ Lundi 05 août :

Trottinette électrique tout terrain à Le Pizou.

⇒ Mardi 06 août :

Animation préhistoire au Moulin du Duellas à St Martial d'Artenset.

⇒ Mardi 13 août :

Initiation à la pêche à l'étang de la Gravière à Ménesplet.



Mot de l'opposition 1

Article non communiqué

Mot de l'opposition 2

Et ça continue encore et encore.... La suite de la chanson n'est pas «c'est que le début d'accord, d'accord», mais « à quand la fin » ? Le budget 2024 qui a été voté ne l'a été qu'à deux voix ! Malgré ce que l'on peut faire dire aux chiffres la majorité des élus ne soutenait pas ce budget ! Sur 29 membres, 14 ont voté pour, 12 contre, et 3 abstentions ! Comme dans tous les votes, les blancs, nuls et abstentions ne sont pas comptés, et généralement ce sont des personnes qui ne sont pas d'accord avec les propositions, donc contre ! Ce qui fait 15 personnes qui ne soutiennent pas madame le Maire ! 15 contre 14 le budget n'aurait pas dû passer.... mais il en a été autrement ! Ce budget cache bien des choses et on nous fait prendre des vessies pour des lanternes ! C'est un coup de semonce pour une majorité qui s'effrite à vue d'oeil ! Et c'est sans compter une démission de plus, encore l'adjointe à la culture. Que se passe-t-il avec l'ancien poste de madame le Maire ? Ou serait-ce un problème de personne ? Sans oublier les propos diffamatoires à l'encontre d'un ancien agent de la ville ou d'anciens agents de la ville... ça suffit ! A vouloir tout faire, sans l'esprit d'équipe qui doit normalement animer une majorité municipale, ce n'est guère étonnant ! Plus ça va, moins ça va et plus on s'aperçoit dans les choix de notre édile qu'elle prépare bien sa «peut-être» réélection (ce que nous ne souhaitons pas). Augmentation des subventions, projets clientélistes, tout est bon pour la vitrine qui cache le côté obscur ! Ce n'est pas un plaisir de toujours révéler tous les dysfonctionnements de ce mandat : le manque de communication et de relations humaines !. Même si certaines idées vont dans le sens de tous et du bien commun, avec lesquels nous pouvons être en accord du fait du bon sens, il faut qu'il y ait, soit une procédure, une action, une présentation... qui va à l'encontre d'un soutien total du conseil. Pour preuve, ce projet de la place Gambetta, trop cher, sans études, sans vote.... Et ce n'est qu'un exemple. Et dans quel état est notre cité ! On se veut «amis des aînés» et on n'est même pas capable d'entretenir des trottoirs....

Regardons par exemple la rue Chanzy, elle est végétalisée naturellement ! La mousse y pousse et rend les trottoirs glissants et pour de nombreuses rues c'est la même chose mais on préfère construire les clubs house pour les «boules» ! (276 000€) Le grand chantier de l'Ormière, ou l'arlésienne... Des commerces douteux dont on ne contrôle rien, la délinquance qui augmente, la drogue qui refait son nid dans nos murs... Est-ce ça le résultat du mandat ? Peut-on être sûrs dans nos rues ? Notre ville respire-t-elle le propre et est-elle attractive ? Les accès aux aînés et handicapés sont-ils toujours pris en compte ? Ce n'est pas en deux ans que madame le Maire va tout changer, mais c'est le temps qu'il lui reste pour dégrader un peu plus notre ville bien-aimée, avant qu'une nouvelle équipe vienne sauver la commune du péril qui la guette ! N'oublions pas que certains projets sur la commune de Montpon dépendent de la compétence de la Communauté de Communes et non de la commune. A cet effet nous souhaiterions vous éclairer sur le projet "intercommunal" de la piscine. Lors d'un conseil communautaire, il nous a été présenté ce projet sur l'ancien site avec une structure couverte et un bassin unique de 4 lignes d'eau de nage... Pas de bassin pour les enfants et aucun prévisionnel de fonctionnement. En l'état, nous avons décidé de voter contre car il nous semble nécessaire que cette piscine puisse accueillir nos enfants et nos anciens afin d'apprendre à nager et de pratiquer une activité sportive. Le résultat de ce conseil a été de 13 voix pour et 13 voix contre et nous avons été entendus car un de nos conseillers de l'opposition a été "invité" pour participer aux commissions à venir. Sachez que nous sommes bien pour une piscine à Montpon mais une piscine pour tous respectant deux principes fondamentaux :

- un investissement cohérent avec la capacité financière de Ccidl et - une maîtrise des coûts de fonctionnement. Bref une piscine pour tous, économiquement viable pour la Ccidl, et au maximum "verte" et donc autonome énergétiquement.

Groupe d'opposition «**Perspectives 20/26**» :

Thierry Chazeau, Isabelle Coley, Josiane Duhard, Jean-Luc Rousseau
Vous pouvez nous suivre ou nous joindre : Facebook : perspectives20/26

Courriel :

opposition20.26@gmail.com Blog : perspectives-20-26.webnote.fr

ÉTAT CIVIL JANVIER à MARS 2024

Naissances

1^{er} janvier : BRET LAFFLEUR Lérya, Canard, Hélène, Karine, Fille de BRET Mike, Canard, Jean-Christophe et de LAFFLEUR Nolwen, Hélène, Cécile



Mariages

Néant



Décès

01 janvier : Paul, Henri, Casimir PÉRIER

02 janvier : Rolande TAUZINAT, veuve de Jean, Jacques CHORT

03 janvier : Marcel, Roger ALLARD, époux de Césarine, Paulette, Liliane BONNEAU

03 janvier : Jean, Claude GALLOT

04 janvier : Marie, Josèphe, Jacqueline, Catherine de CLERCK, épouse de Raynaud, Louis, François, Marie BASTARD de CRISNAY

07 janvier : Mireille, Olive, Adrienne PICORIT, divorcée de Jean-Michel PAYEMENT

08 janvier : Fabrice, Bruno, Marc THOMAS

08 janvier : Jacqueline CHASTENET, veuve de Bernard, Jacques LIET

14 janvier : Georgette COLOMBET, épouse de Maurice, Jacques DORET

17 janvier : Georgette MICOINE, veuve de René BLANC

19 janvier : Marc, Robert ROUSSEILLE, veuf de Reine MAZIÈRE

19 janvier : Max, Christian GARDE, époux de Pierrette ARCHAT

22 janvier : Jeanine TESTARODE, divorcée de Raymond LACAVE

24 janvier : Charlotte DUTEUIL, veuve de Marcel LACOSTE

29 janvier : Raymond, Marie-Joseph MORRA, divorcé de Bernadette, Sylviane, Mylène MAHIET

31 janvier : Irène FÉNELON, veuve de Jacques CASTAGNA

03 février : Josette, Solange BEYLIER, épouse de Raymond, Pierre LAPEYRE

06 février : Jeannette, Andrée HIRONDELLE, veuve de Jacques GRELLETY

06 février : Suzanne DILSOT, divorcée de Jacques RIZZETTO

10 février : Karine, Martine MANIER, épouse de Thierry, Jean-Pierre, Yves MASQUELLIER

11 février : Denise, Flore, Nathalie MERCIER, veuve de Isidre, Pierre MARTINS

12 février : Josette, Francine LOPEZ, épouse de Maximiano RIVERO-BARRENA

12 février : Jacqueline, Jeanne, Pierrette, Marguerite BOUTIN, veuve de Roger, Georges BÉTIAUX

14 février : Roger, Pierre, Louis PÉDEBOEUF, veuf de Elise GIRY

17 février : Renée PHILIPPEAU, veuve de Salvador, Marcello EVRARD

17 février : Marie, Monique SANDOZ, veuve de Gérard, Henri LISENBERT

18 février : Raoul VERGNAUD, veuf de Renée, Odette BOURLAND

19 février : Patrice, Pierre, Alphonse, Albert COUDOUEL, époux de Nicole, Marguerite, Marie, Henriette DEMOUY

19 février : Yvette DUTEUIL, veuve de Robert VERGNAUD

21 février : Christine NEYSSENSAC

22 février : Marcelle, Georgette SAMSON, veuve de Roger, Serge PINON

26 février : Rolande, Louise, Marie DUMAIT, veuve de Roger MICHAUD

28 février : Françoise, Jeannine, Michelle CAZENAVE-LACROIX, épouse de Jacques CHASSIN

28 février : Gisèle, Edmonde MAGNAN, veuve de Henri, Fernand, Joseph PACQUIER

29 février : Jean, Jacques POINSANT, époux de Solange PALLARD

08 mars : Jean-Paul MARZAT, époux de Claudette PEYTOUREAU

12 mars : Jeanne, Joséphine JAVERZAC, veuve de Robert, Louis SOULIER

16 mars : Jean, André FAURE, époux de Geneviève FAURE

16 mars : Micheline, Marie, Thérèse PERRIN, veuve de Adolphe, Marcelin, Patrick DAMERVAL

18 mars : Raymond, Henri, Marcel MAGARDEAU, époux de Monique, Gabrielle, Yvonne MATHÉ

24 mars : Solange, Cécile, Yvonne RAVON, veuve de Léon MONTILLAUD

25 mars : Francis ESCARMENT, époux de Marie, Françoise GUIRAUD

27 mars : Berthe BONHOMME, veuve de André DUQUENNE

LE LIEN - JUIN - N° 51 - Revue trimestrielle gratuite

Éditeur : commune de Montpon-Ménéstérol, représentée par la Maire Rozenn ROUILLER.

Directeur de publication : Rozenn ROUILLER, Mairie, Place Gambetta - 24700 Montpon-Ménéstérol.

Imprimeur : S.A.R.L. IMPRIMERIE FONMARTY - MONTPON - 5, rue Wilson - 24700 Montpon-Ménéstérol - 05 53 80 31 07

Dépôt légal à la parution en cours (JUIN 2024) - Imprimé sur papier Respecta 100 Silk Blanc FSC recyclé. Encre respectant l'environnement.

Ce bulletin municipal est diffusé à 3350 exemplaires.